Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000

NATURA 2000

Par qui ?
Ce formulaire est à remplir par le ***porteur du projet****, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*
Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?
Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.
Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. ***Attention :*** *si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?
Ce formulaire permet au ***service administratif instruisant le projet*** *de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées des porteurs de projet :

Nom (personne morale ou physique)	Syndicat Mixte pour les Inondations l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin - SMIAGE
Commune et département	Nice, Alpes-Maritimes
Contact	Franck COMPAGNON – Chef du Service Ingénierie et Travaux Luc BENCIVENGA – Ingénieur chargé d'opérations, Service Ingénierie et Travaux
Adresse	147 bd du Mercantour – Centre Administratif Départemental B.P. n°3007 – 06 201 NICE Cedex 3
Téléphone	04 93 65 78 82
E-mail	f.compagnon@smiage.fr – l.bencivenga@smiage.fr

Nom du projet : **Aménagement de la partie terminale du vallon des Clausonnes**

1.1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives…) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Cf. Annexe 1 : Localisation du projet
Cf. Annexe 2 : Plans du projet

- **Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le Maître d'Ouvrage envisage de canaliser la partie terminale du vallon des Clausonnes par la mise en place des ouvrages hydrauliques sur un linéaire d'environ 180 m.
Ce projet est motivé par les désordres hydrauliques récurrents dans ce quartier lors des épisodes pluvieux intenses.

Le projet comprendra 3 sections :
- un ouvrage d'entonnement,
- un ouvrage cadre de 180 ml capable de faire transiter la crue d'occurrence centennale posée essentiellement sous la chaussée existante,
- un ouvrage de rejet dans La Brague en deux parties :
  - une partie ouvrage de dissipation d'énergie,
  - une partie rejet intégré dans la protection de berge existante avec seuil d'accompagnement en enrochement libre.

- **Localisation et cartographie**

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Biot N° Département : 06

En site(s) Natura 2000 □
- n° de site(s) : … (FR93...)
- n° de site(s) : … (FR93…)

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?
- A 800 m (m ou km) du site n° de site(s) : ZSC Dôme de Biot. (FR9301572)
- A …… (m ou km) du site n° de site(s) : …… (FR93----)

- **Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

□ < 100 m²
☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²
□ > 10 000 m² (> 1 ha)

Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

/

- **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

Projet, manifestation :

☒ diurne
□ nocturne

Durée précise si connue ou durée approximative en cochant la case correspondante :

□ < 1 mois
☒ 1 mois à 1 an
□ 1 an à 5 ans
□ > 5 ans

Période

Période précise si connue : septembre à novembre 2019 (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :
□ Printemps
☒ Automne
□ Eté
□ Hiver

Fréquence :

□ chaque année
□ chaque mois
☒ autre : aménagement en une seule fois

- **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'ouvrage cadre sera inspecté annuellement afin de s'assurer de sa non obstruction, même partielle.

Un contrôle visuel de la berge sera réalisé annuellement a minima et dans tous les cas après un violent orage, afin de vérifier que les blocs ne se sont pas déplacés ou qu'aucun vide ne s'est créé.
Les déplacements de la base ou des fondations seront également surveillés.

La berge et les enrochements seront régulièrement entretenus de manière à garantir le bon écoulement des eaux et à protéger la ressource.

- **Budget**

Coût global du projet ou coût approximatif environ 730 000 € TTC

(cocher la case correspondante) :

□ < 5 000 €

□ *de 5 000 à 20 000 €*

□ de 20 000 € à 100 000 €

☒ > à 100 000 €

1.2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE (CONCERNEE PAR LE PROJET)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique…).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Cf. Annexe 3 : Zone d'influence (concernée par le projet)

☒ Rejets dans le milieu aquatique

En phase chantier, toutes les mesures nécessaires seront prises par les entreprises afin de préserver les milieux aquatiques des risques de pollution.
En phase chantier, les eaux du vallon des Clausonnes seront captées au niveau de l'ouvrage d'entonnement au lieu de s'écouler sur la chaussée comme actuellement et transiteront jusqu'à la Brague où elles seront rejetées.

☒ Pistes de chantier, circulation

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

□ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats. L'influence du projet sur cette thématique ne se fera sentir qu'en phase chantier.

□ Pollutions possibles

□ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats. L'influence du projet sur cette thématique ne se fera sentir qu'en phase chantier.

□ Autres incidences ……..

1.3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

- **Protections**

Cf. Annexe 4 : Zonages de protection biologique

Le projet est situé en :

□ Réserve Naturelle Nationale
□ Réserve Naturelle Régionale
□ Parc National
□ Arrêté de protection de biotope
□ Site classé
□ Site inscrit
□ PIG (projet d'intérêt général) de protection
□ Parc Naturel Régional
□ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
□ Réserve de biosphère
□ Site RAMSAR

- **Usages**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☒ Aucun : berge de la Brague, fleuve Brague à l'Est
friche de bord de route en lisière de boisements
□ Pâturage / fauche
□ Chasse
☒ Pêche
□ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre…)
□ Agriculture
□ Sylviculture
□ Décharge sauvage
□ Perturbations diverses (inondation, incendie…)
□ Cabanisation
□ Construite, non naturelle
☒ Autre (préciser l'usage) : voirie (route des Clausonnes), constructions individuelles riveraines.

Commentaires :
La zone d'influence s'insère en zone urbanisée, en continuité du centre de Biot. Elle marque toutefois une transition entre urbanisation dense et boisements péri-urbains du secteur de Sophia-Antipolis.

- **Milieux naturels et espèces**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.
Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Dans ce formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, seules les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche du site du projet (*Dôme de Biot)* sont prises en compte. La cartographie de localisation ainsi que les photos du site de l'opération sont présentées en annexe 5.

Tableau milieux naturels :

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	*Commentaires*
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : ……		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : ……		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : ……		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : ……	☒	Fleuve Brague et berge en rive droite
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : ……		
Autre type de milieu	Voiries et bords de voies	☒	Route des Clausonnes et ses abords immédiats

La zone d'implantation du projet est essentiellement artificialisée et imperméabilisée (route, constructions aux abords). L'influence de l'homme se fait sentir jusqu'à La Brague, dont les berges ont été modifiées par la mise en œuvre d'enrochements.

Tableau espèces faune, flore :

Remplissez en fonction de vos connaissances

Seules les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche du site du projet (*Dôme de Biot*) sont ici évoquées..

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce…)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes	Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)		Annexe II de la DH
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Potentiel	Annexes II et IV de la DH / annexe II de la CB / annexe II de la CBo / protection nationale / EMi
	Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Potentiel	Annexes II et IV de la DH / annexe II de la CB / annexe II de la CBo / protection nationale / EMi
	Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)		Annexes II et IV de la DH / annexe II de la CB / annexe II de la CBo / protection nationale / espèce menacée / EMi
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

Nota :
DH = Directive Habitats-Faune-Flore
DO = Directive Oiseau
CB = Convention de Berne
CBo = Convention de Bonn
CBa = Convention de Barcelone
EMi = Etape Migratoire sur le site Natura 2000 considéré

1.4. INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire (ayant justifié la désignation du site Natura 2000) n'a été mis en évidence dans la zone d'influence du projet.

L'emprise du projet concerne essentiellement des zones anthropisées : voirie et bords de voies, berge de la Brague en enrochements et par ricochet en phase travaux la partie du cours d'eau au droit de cette berge.
L'impact du projet sur les milieux biologiques, floristiques et faunistiques, en termes de destruction ou de détérioration de l'habitat est donc considéré comme négligeable. Le projet n'aura pas d'incidence prévisible sur les habitats naturels ayant permis la désignation de site Natura 2000 proche.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) - Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation…):

Chiroptères
Des espèces d'intérêt communautaire peuvent occasionnellement survoler le site : Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe.

La présence de ces espèces protégés sur le site d'étude est limitée à du survol, ou à de rares activités de chasses : absence de gîte favorable à la reproduction ou à l'hibernation dans la zone d'influence du projet. Les espèces pressenties ne seront pas perturbées dans leurs fonctions vitales en phase exploitation : les chiroptères pourront notamment continuer à chasser. Les incidences sur les populations des sites Natura 2000 seront donc nulles.
Même en phase chantier, les populations ne devraient pas être perturbées.

Conclusion
Les incidences prévisibles concernant la destruction ou le dérangement des espèces d'intérêt communautaires sont dès lors négligeables.
Ainsi, l'état de conservation de ces espèces ne sera pas remis en question.

1.5. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :
- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

- **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences : La faible emprise du projet, son calendrier de réalisation évitant le printemps et la faible fréquentation du site par des espèces d'intérêt communautaires identifiées au site Natura 2000 le plus proche (survol et chasse pour 2 espèces de chiroptères) permettent de rendre négligeables à nulles les incidences du projet sur ce site.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	

Ou trouver l'information sur Natura 2000 ?

*- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :*

Sur le site internet de la DREAL :
http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils-

*- Information cartographique **CARMEN :***

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

*- Dans les **fiches de sites région PACA :***

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html)

*- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :*

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

*- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :*

Sur le site internet de l'INPN :
http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp

*- Auprès de l'**animateur** du site :*

Sur le site internet de la DREAL :
http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer

*- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :*

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation

Annexe 2 : Plans du projet

Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet

Annexe 4 : Zonages de protection biologique

Annexe 5 : Photographies du site actuel

Annexe 1 : Plan de situation

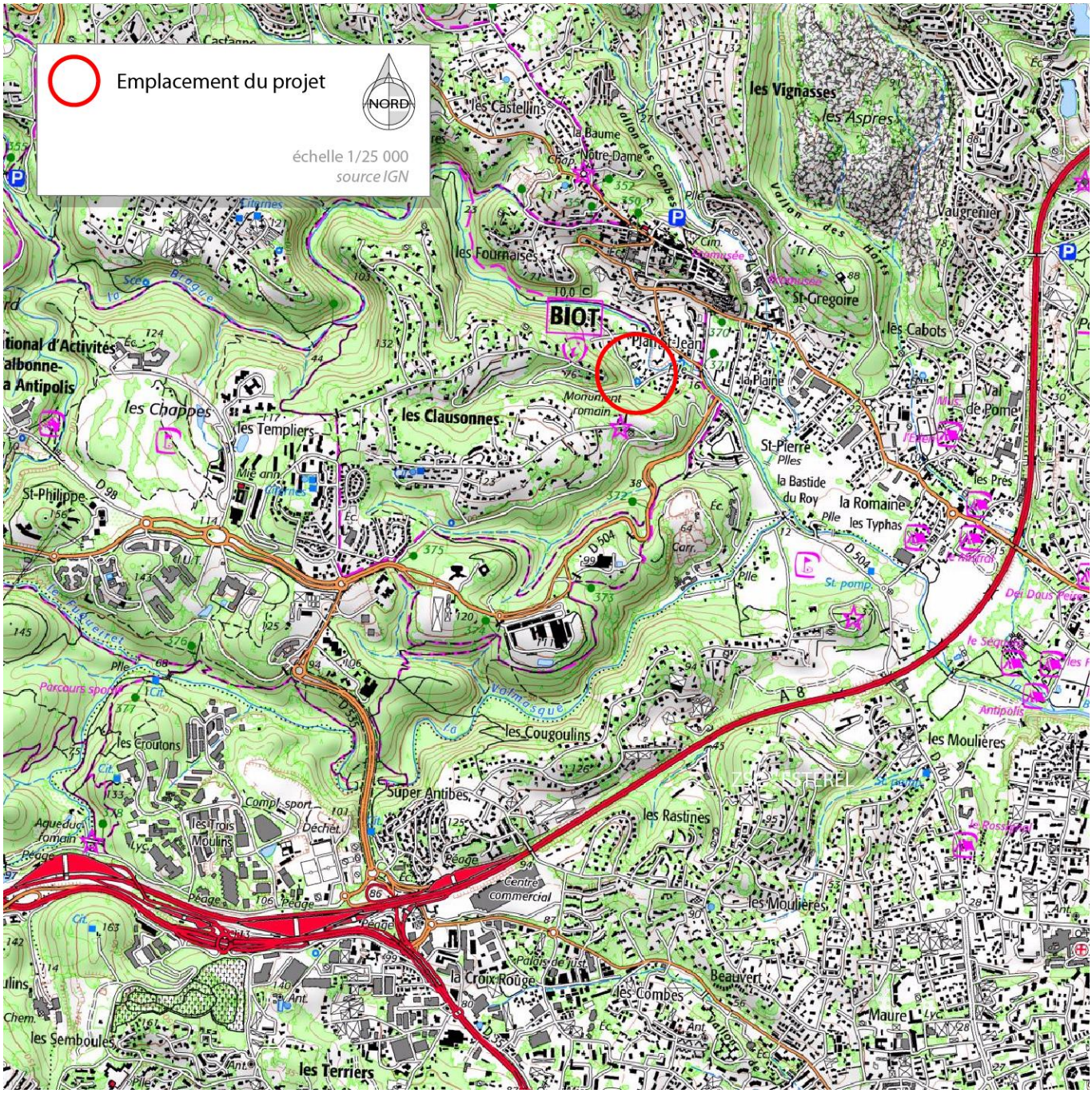

Annexe 2 : Plans du projet

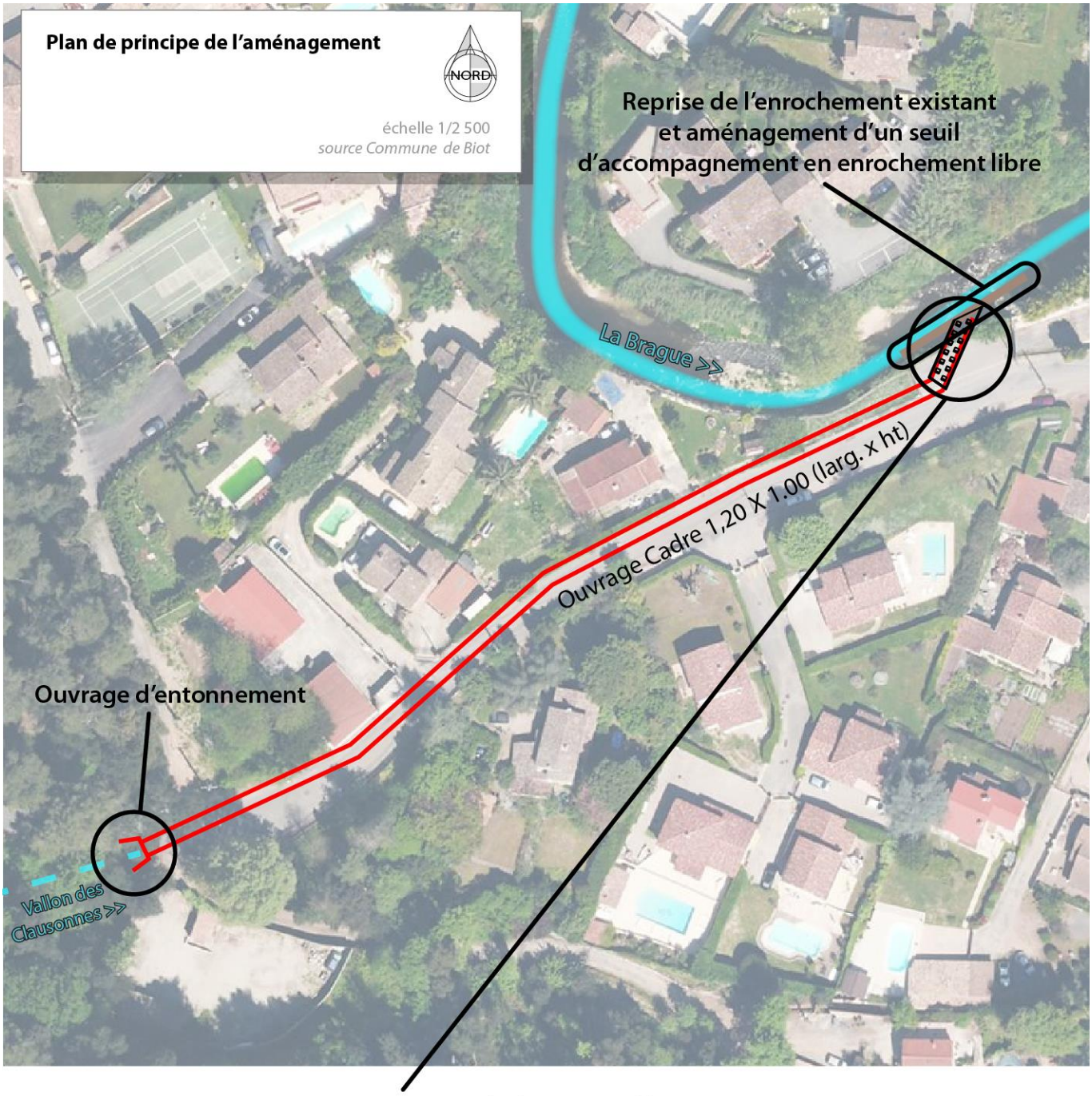

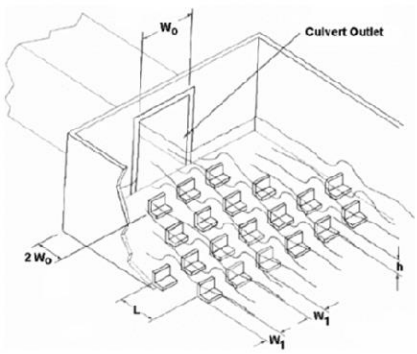

Schéma de principe

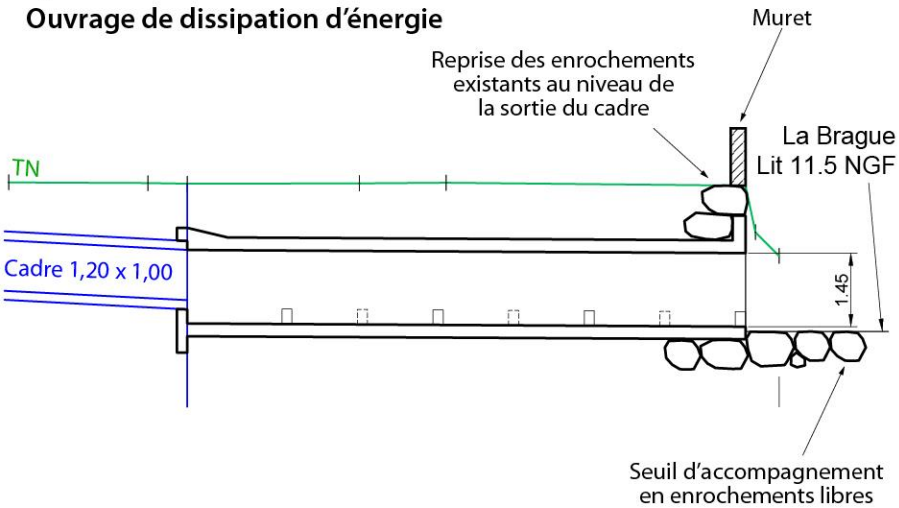

Coupe de détail du dissipateur à l'exutoire

Coupe de principe
Détail du dissipateur à l'exutoire

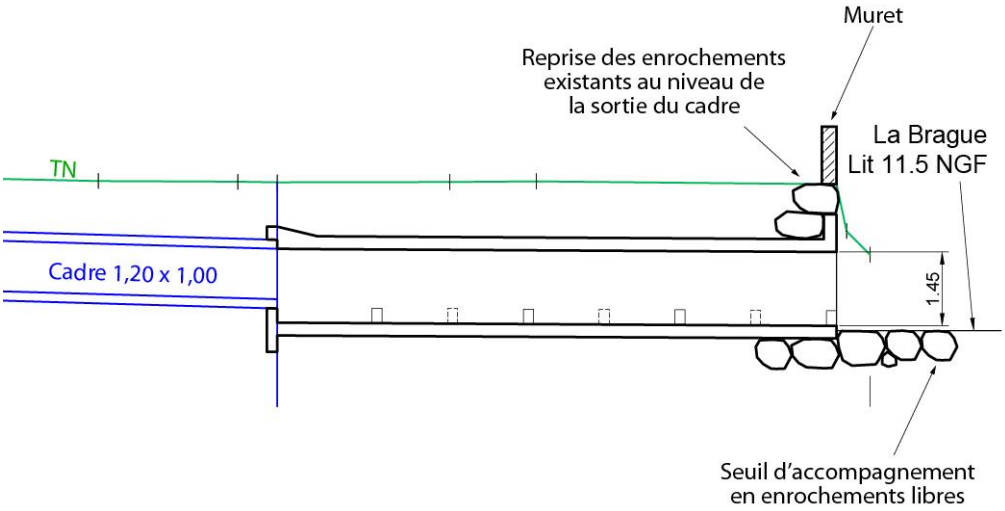

Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet

Annexe 4 : Zonages de protection biologique

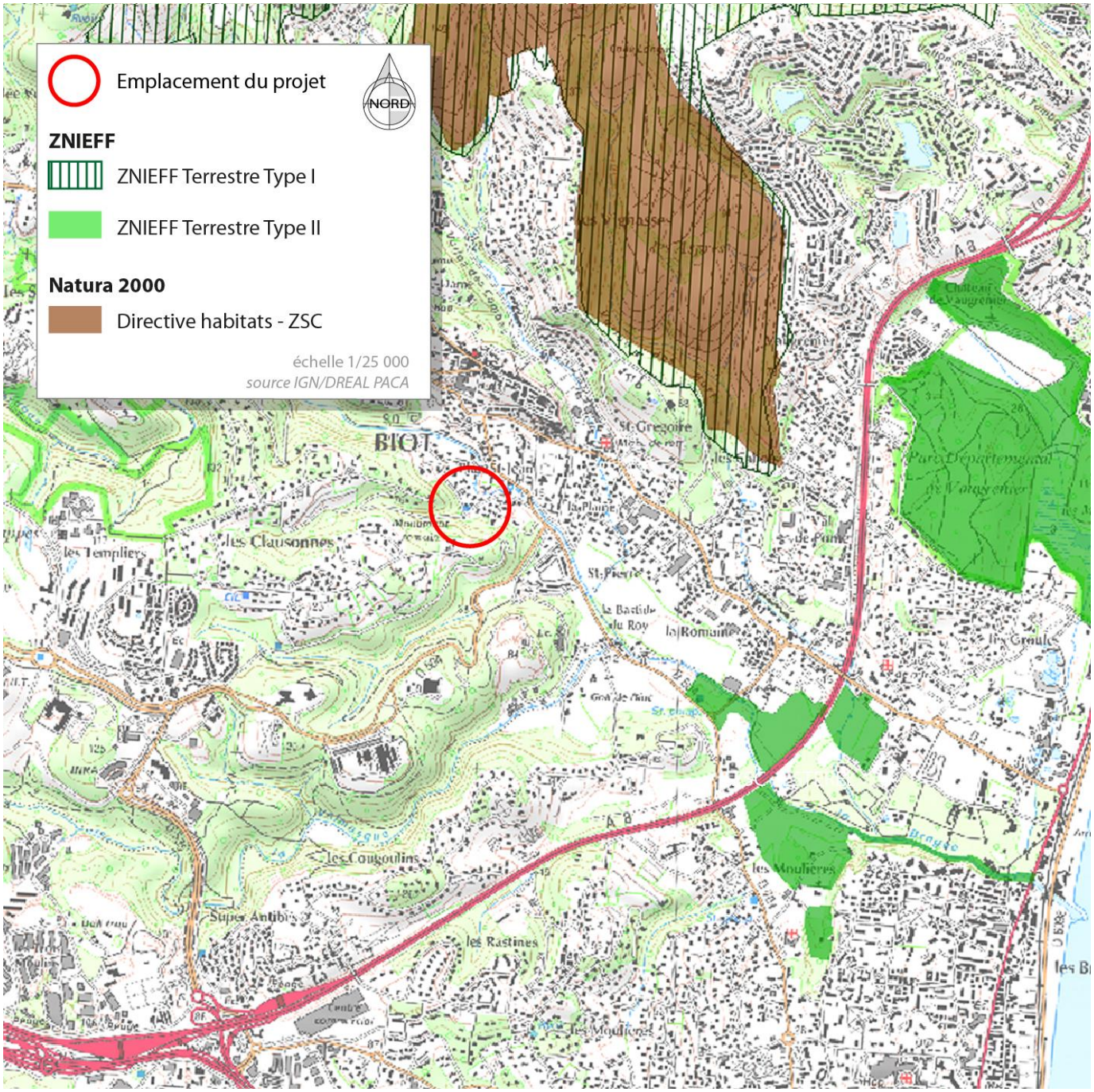

Annexe 5 : Photographies du site

Planche photos 1/2

an. 2017 - *source TPFi*

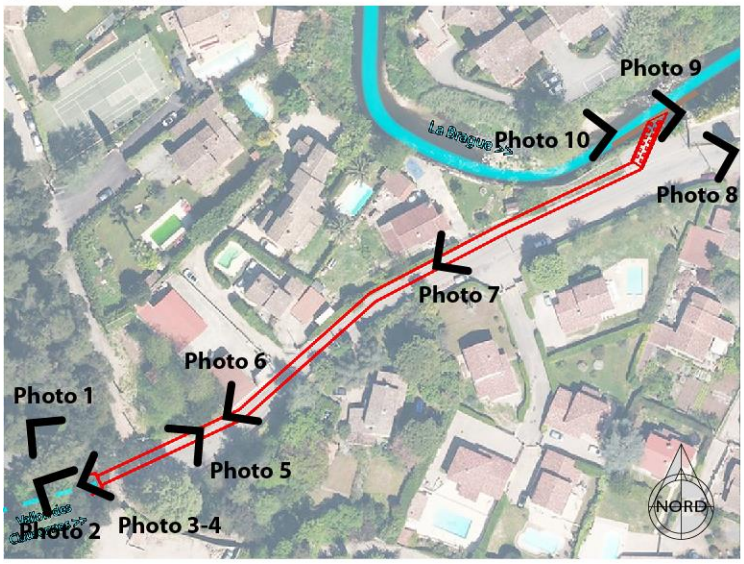

localisation photos

photo 1

photo 2

photo 3

photo 4

photo 5

Planche photos 2/2

an. 2017 - *source TPFi*

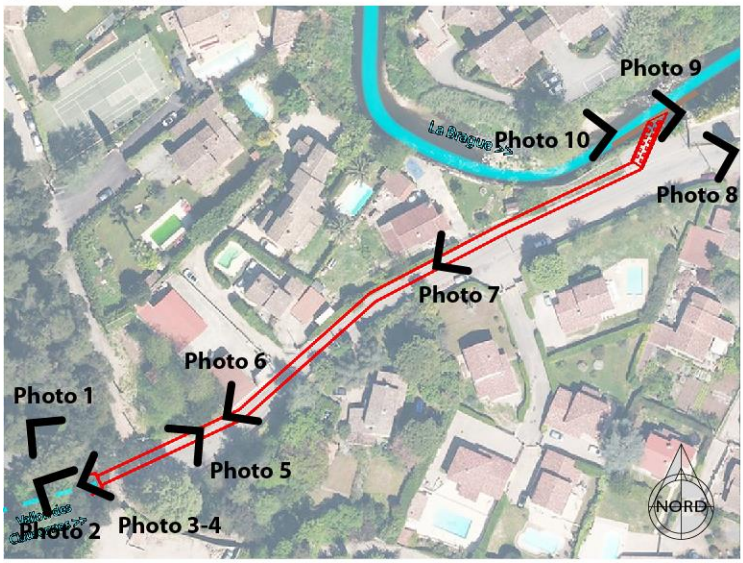

localisation photos

photo 6

photo 7

photo 8

photo 9

photo 10